Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 063-256303520-20250326-DELIB11_2025-DE

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°11/2024

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h, le mercredi 26 mars deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Pascal BRUHAT
Vincent MAZIN
Daniel SALLES

Titulaires excusés :
Jean-Louis DAVENNE
Grégory DESTOMBES
Amalia QUINTON
Antoine DESFORGES
Fanny BLANC

Suppléants présents :
Danielle RANCY
Catherine PHAM

Suppléants excusés :
Pierre DUPECHER
Céline AUGER
Françoise BERNARD
Julien LACOUR
Marie-Françoise CHOFFRUT
Cédric MEYNIER
Maurice DESCHAMPS
Karine SOLOIS

Autres personnes présentes :

Anatole GRZUELLE – Coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	**POUR**	**CONTRE**	**ABSTENTION**
10	7				7	**7**		

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE – ENSIL 2025-2027

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 063-256303520-20250326-DELIB11_2025-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu la délibération n°2024/14 du CD 63 portant sur le financement des actions du plan de gestion de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier ;
Vu la délibération n°2025/01 relative au Fonds Vert 63 portant sur le cofinancement des actions du plan de gestion de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier.

Considérant la validation par le SEAT du schéma directeur de l'Écopôle du Val d'Allier et de ses objectifs de gestion écologique pour la période 2022-2030, lors du COPIL du 30 mars 2022 ;
Considérant la priorité accordée aux actions de restauration et de protection des zones humides et des milieux associés, ainsi que l'importance de préserver la biodiversité de ces espaces, en particulier celle de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier ;
Considérant l'inscription des acquisitions foncières de terrains à fort enjeu écologique en bord d'Allier (zones humides, milieux aquatiques) dans le périmètre de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier, dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial 2023-2025 (AELB) ;
Considérant les dispositions du programme « Patrimoine naturel et biodiversité 2024 » de la Fondation du patrimoine.

Engagement et actions :

Monsieur le Président rappelle que le SEAT a mis en place un schéma directeur transversal et collaboratif, structuré autour des quatre axes stratégiques définis par la politique de l'Écopôle du Val d'Allier :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation durable
- Économie circulaire et valorisation écologique du site
- Cohésion sociale et enjeux sociétaux

Il souligne également que 40 % des dépenses liées à la gestion de l'ENSIL (volet biodiversité) sont couvertes par le Département, dans le cadre de la convention ENS et des demandes de subventions annuelles.

Le Président précise que la gestion de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier nécessite des sources de financements complémentaires, qu'elles soient européennes, nationales, régionales ou locales, afin d'approcher un taux de subvention de 80 % des dépenses totales. Le SEAT aura à sa charge au minimum 20 % restants du montant total des dépenses HT.

Pour rappel, une délibération avait été adoptée lors du comité syndical du mercredi 25 septembre 2024 concernant la demande de subvention au titre des "Fonds Vert", destinée à financer des actions d'investissement dans le cadre du plan de gestion de l'ENSIL pour les années 2025, 2026 et 2027. Toutefois, en raison de l'évolution des conditions d'éligibilité des dépenses, cette décision doit être mise à jour afin de réajuster le plan de financement prévisionnel.

Préparation de la décision :

Les dépenses prévisionnelles pour la mise en œuvre du Plan de gestion de l'ENSIL pour la période 2025-2026 et 2027, telles qu'inscrites dans le schéma directeur de l'ENSIL de l'Écopôle du Val d'Allier (2021-2030), s'élèvent à un montant total de **310 555 euros** pour la période 2025-2027, et se répartissent comme suit :

- **Connaissance et suivi du patrimoine naturel** : 38 815 euros
- **Indicateurs et évaluation du plan de gestion** : 10 035 euros
- **Interventions sur le patrimoine naturel** : 80 700 euros
- **Maintenance et entretien du site** : 52 800 euros
- **Police de l'environnement** : 21 780 euros
- **Aménagement et gestion de la fréquentation** : 25 110 euros
- **Prestation d'accueil et d'animation** : 9 615 euros
- **Coordination des actions et acquisition de terrains d'intérêt écologique** : 64 700 euros

Les dépenses prévisionnelles spécifiquement concernées par la présente décision, relatives à la Fondation du patrimoine, sont précisé dans le tableau ci-après. Le montant de l'aide financière sollicitée auprès de la Fondation du patrimoine est de 35 976 €.

Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique / 04.73.78.96.83 /
contact@ecopolevaldallier.fr/ww.ecopolevaldallier.fr

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 02/04/2025
Publié le
ID : 063-256303520-20250326-DELIB11_2025-DE

BUDGET PREVISIONNEL		PLAN DE FINANCEMENT		
POSTES DE DEPENSES	**COÛT** *(HT pour les collectivités publiques, TTC pour les associations)*	**FINANCEUR**	**MONTANT SOLLICITE**	**MONTANT OBTENU**
IE - Indicateur et évaluation	10035	CD63	34 976	Convention CD63/SEAT ENSIL 40 %
IP - Interventions sur le patrimoine naturel : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	5400	AELB	21000	Validé dans el cadre du CTVAA 2023-2025
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés : création de parcs de pâturage	10800	Fonds vert	8000	En cours d'instruction
SP - Surveillance fréquentation : Veille écologique, Veille et entretien aménagements, Partenariat	21780			
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation : AT22a Entretien des cheminements et des aménagements	6000			
PA - Prestations d'accueil et d'animation : PA7	6225			
MS - Management et soutien MS1 Organisation et animation de comités techniques, pilotage MS2 Concertation permanente avec les acteurs locaux MS3 Coordination, Suivi administratif et financier	14 700			
Maîtrise foncière et conventions	50 000			
		Autofinancement	24988	
		Reste à charge *(= Total - montants attribués par les financeurs - autofinancement)*	35976	
Total	**124 940**	**Total**		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide et autorise le Président :

- à poursuivre les engagements pris dans le cadre du plan de gestion de l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier,
- à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions mentionnées ci-dessus,
- à solliciter les financements pour ces opérations,
- à lancer les consultations nécessaires et signer les marchés.
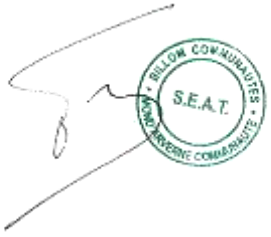
Pour extrait certifié conforme,
Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE